Annonces légales

Ventes judiciaires

7212360501 - VJ



LA SELARL ATLANTIC JURIS

Société d'Avocats, prise en la personne de son associé

Maître Philippe CHALOPIN

Avocat au Barreau de La Roche-sur-Yon demeurant 58, rue Molière - CS 60186 85005 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

AVIS SIMPLIFIÉ VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Au Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon (85), au palais de justice 55, boulevard Aristide-Briand

Le vendredi 22 novembre 2019 à 14 h 00 En UN SEUL LOT

Commune de LA FERRIÈRE (85280) 3, impasse des Myrtilles

Une maison à usage d'habitation de plain-pied comprenant :

 Séjour/salon avec placard et cuisine ouverte, buanderie, dégagement avec placard, trois chambres dont une avec dressing, salle de bains et WC. - A l'extérieur, un bâtiment indépendant en cours de construction (double garage

Un jardin pour le surplus.

L'immeuble est occupé par le propriétaire saisi.

Mise à prix : 50 000 euros (cinquante mille euros)

(outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de

Une consignation de 10% de la mise à prix sera requise pour enchérir

S'adresser pour tous renseignements :
- Au Cabinet de la SELARL ATLANTIC JURIS, sis 58, rue Molière 85000 La Roche-sur-Yon. Tél. 02 51 24 09 10.

- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de grande instance de La Roche-sur-Yon (85000), au palais de justice, 55, boulevard Aristide-Briand, où le cahier des conditions de vente n°19/00055 peut être consulté.

Sur les lieux pour visiter Le jeudi 7 novembre 2019 de 14 h 00 à 16 h 00

7211788801 - VJ



LA SELARL ATLANTIC JURIS

Société d'Avocats, prise en la personne de son associé

Maître Philippe CHALOPIN

Avocat au Barreau de La Roche-sur-Yon demeurant 58, rue Molière - CS 60186 85005 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX

AVIS SIMPLIFIÉ VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

Au Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon (85), au palais de justice, 55, boulevard Aristide-Briand

Le vendredi 22 novembre 2019 à 14 h 00 En UN SEUL LOT

Commune de SAINT-JEAN-DE-BEUGNE (85210) Lieudit «L'Épinasse»

Un ensemble immobilier à usage professionnel comprenant un parking poids lourds de 35 places, un parking et véhicules légers de 32 places, un ensemble de bureaux d'une surface de 255 m2 et un terrain pour le surplus.

Le tout cadastré section ZT numéros 133 et 136 pour une contenance totale de

- Et par extension sur la commune de SAINT-AUBIN-LA-PLAINE (85210), ur terrain cadastré section ZS numéro 57 pour une contenance de 8 a 86 ca L'immeuble occupe la société saisie.

Mise à prix : 300 000 euros (trois cent mille euros)

Avec faculté de baisse de mise à prix du quart en cas de carence d'enchères. (outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des conditions de

Une consignation de 10% de la mise à prix sera requise pour enchérir.

S'adresser pour tous renseignements:
- Au Cabinet de la SELARL ATLANTIC JURIS, sis 58, rue Molière, 85000 La Roche-sur-Yon. Tél. 02 51 24 09 10.
- Au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de grande instance de La Roche-

sur-Yon (85000), au palais de justice, 55, boulevard Aristide-Briand, où le cahier des conditions de vente peut être consulté.

Sur les lieux pour visiter Le mardi 12 novembre 2019 de 10 h 15 à 12 h 00

Le Journal du Pays Yonnais Besoin de se faire connaître ? Contactez nos Conseillers publicitaires 02 51 24 25 10

Avis administratif

7211830701 - AA

Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie

Révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie sur les territoires de La Roche Agglomération et de la Communauté de Communes Vie et Boulogne soit les 28 communes suivantes : Aizenay, Apremont, Aubigny-les Clouzeaux, Beaufou, Bellevigny, Dompierre-sur-Yon, Falleron, Fougeré,

Grand'landes, La Chaizele-Vicomte, La Chapelle-Palluau, La Ferrière, La Genétouze Landeronde, La Rochesur-Yon, Le Poiré-sur-Vie, Le Tablier, Les Lucs-sur-Boulogne, Maché Mouilleron-le-Captif, Nesmy, Palluau, Rivesde-l'Yon, Saint-Denis-la-Chevasse, Saint-Étienne-du-Bois, Saint-Paul-Mont-

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Penit, Thorigny,

Venansault

Par arrêté no 2019-12 du Président du Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie en date du 30 septembre 2019, une enquête publique portant sur le projet de révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays Yon et Vie sera ouverte du mardi 5 novembre 2019 à 14 h00 au vendredi 6 décembre 2019 à 12 h 00.

Par décision du 16 septembre 2019 le Président du Tribunal administratif de Nantes a désigné M. Gérard GUIMBRETIERE, cadre de l'industrie du transport en retraite, en qualité de commissaire enquêteur.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier d'enquête publique pourra être consulté:

- sur support papier ou support informatique au siège de l'enquête publique : Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie, 15, rue Pierre-Bérégovoy, 85000 La Roche-sur-Yon, du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14h00à17h00.

sur le site internet du Pays Yon et Vie :

http://www.paysyonetvie.fr/ - dans les autres lieux d'enquête suivants sur support papier, aux jours et heures habi tuels d'ouverture au public : au siège de La Roche-sur-Yon Agglomération, 54, rue Goscinny, 85000 La Roche-sur-Yon, au siège de la Communauté de Communes Vie et Boulogne, 24, rue des Landes, 85170 Le Poiré-sur-Vie, à la Maison de Services Au Public de Palluau, 26, rue Georges-Clémenceau, 85670 Palluau.

Dans les lieux d'enquête précités et pendant toute la durée de l'enquête publique, le public pourra consigner ses observations sur les registres prévus à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le public pourra également adresser ses observations écrites sur le projet de révision du SCoT du Pays Yon et Vie à M. le commissaire enquêteur, par voie postale au siège de l'enquête : Syndicat mixte du Pays Yon et Vie, 15, rue Pierre-Bérégovoy, 85000 La Roche-sur-Yon, par courriel, à l'adresse suivante enquetescotyonetvie@orange.fr en précisant en objet : « Enquête publique ».

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir personnellement ses observations, écrites et orales, portant sur le projet de SCoT dans le ca-dre de permanences assurées aux lieux, iours et heures fixés ci-après :

- mardi 5 novembre 2019 de 14 h 00 à 17 h 00 à la Communauté de communes Vie et Boulogne, ZA La Gendronnière, 24, rue des Landes, 85170 Le Poiré-sur-Vie,

- mardi 19 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 à La Roche-sur-Yon Agglomération, 54, rue René-Goscinny, 85000 La Roche-

medi 23 novembre 2019 de 9 h 00 à 12 h 00 à La Maison de services au Public 26, rue Georges-Clemenceau, 85670 Pal-

vendredi 6 décembre 2019 de 9 h 00-12 h 00 au Syndicat mixte du Pays Yon et Vie, 15, rue Pierre-Bérégovoy, 85000 La Roche-sur-Yon.

Des informations supplémentaires peuvent être demandées au Syndicat Mixte du Pays Yon et Vie auprès de M. Jean Louis BA-TIOT, Président ou de Mme Françoise GUE-RINEAU, Chargée de mission SCoT, 15, rue Pierre Bérégovoy, 85000 La Rochesur-Yon (tél : 02 51 06 98 77 - mail : info@paysyonetvie.fr).

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an dans l'ensemble des lieux d'enquête et sur le site Internet www.paysyonet

vie.fr à compter de la clôture de l'enquête publique.

Le Président Jean-Louis BATIOT.

Régime matrimonial



CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Franck PIN-VIDIC, notaire associé de la société civile professionnelle «SCP OCÉAN NOTAIRES» titulaire d'un office notarial à Saint-Jean-de Monts (Vendée), 13, boulevard Maréchal-Juin, le 4 octobre 2019, a été reçu le change-ment de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle avec clauses de préciput et apports immobiliers

M. Georges Ernest Raymond Yves SO-RET, retraité, et Mme Odile Marie Claire Ma-thilde CLÉMENCEAU, retraitée, son épouse, demeurant ensemble à Challans (85300), 151 A, chemin de la Vérie. M. est né à Soullans (85300) le 20 juin

Mme est née à Givrand (85800) le 9 août

1955. Mariés à la mairie de Notre-Dame-de-Riez (85270) le 5 août 1977 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat

de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

M. est de nationalité française.

Mme est de nationalité française Résidents au sens de la réglementation

Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Le Notaire.









FACILE Accès simple et rapide aux informations clés

PERTINENT Sélection de marchés publics correspondant exactement à vos activités PROCHE Assistance personnalisée pour définir ensemble vos critères de recherche

